

## Communiqué

### **Régularisation des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent La Communauté métropolitaine de Québec demande à nouveau que les impacts sur son territoire soient analysés**

(Québec, le 1<sup>er</sup> octobre 2008) – La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) demande à nouveau à la Commission mixte internationale (CMI) d'inclure son territoire dans la zone d'influence du plan de régularisation des niveaux et débits d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. Cette mesure est rendue nécessaire afin que les impacts potentiels d'un futur plan de régularisation soient également étudiés pour le territoire métropolitain, ce qui n'est pas le cas actuellement. Cette position a été prise à l'unanimité par les membres du conseil de la CMQ.

Le 11 juillet dernier, la CMQ faisait en effet parvenir à la CMI un mémoire dans lequel elle se disait préoccupée des décisions qui pourraient être prises suite aux consultations menées par la Commission dans l'épineux dossier des niveaux d'eau du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent. « La Communauté est très surprise que la CMI n'ait pas étudié les impacts des plans proposés sur la quantité et la qualité de l'eau présentes dans le fleuve Saint-Laurent au niveau de son territoire, malgré les 20 millions de dollars dépensés en études de toutes natures » affirmait alors le président de la commission Environnement de la CMQ, monsieur Jean-Claude Bouchard.

À titre de vice-président de son comité exécutif, monsieur François Picard a également plaidé ce point lors du plus récent congrès annuel de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent tenu à Toronto. L'Alliance, qui représente près de 60 municipalités établies le long des Grands Lacs et du Saint-Laurent, s'est également affichée en faveur de l'inclusion du territoire de la CMQ dans la zone d'étude de la Commission mixte internationale.

Récemment, cette dernière prenait la décision de reporter à juin 2009 toute décision relativement au Plan retenu et demandait à un comité de représentants des provinces et états touchés par ses futures décisions d'étudier à nouveau les scénarios envisageables. Or, rien n'indique à ce jour que la CMI ait l'intention d'inclure le territoire de la région métropolitaine de Québec dans ses futurs travaux. Comme la Ville de Québec le mentionnait lors de la récente commission parlementaire sur le projet de loi no 92, *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, les répercussions des décisions prises autour des Grands Lacs sont importantes pour notre région.

Il est en effet plus que vraisemblable d'affirmer que, dans un contexte de changements climatiques, les propositions de la CMI affecteraient la quantité, et par voie de conséquence, la qualité de l'eau du fleuve dans la région de Québec. Quatre prises d'eau municipales et trois

prises d'eau industrielles y sont actuellement situées. Un apport moindre en eaux douces en provenance du lac Ontario combinée à une augmentation du niveau d'eau dans le golfe Saint-Laurent suite à une éventuelle fonte des glaciers pourrait par exemple entraîner un déplacement vers l'ouest du front salin. Or, ce dernier n'est actuellement situé qu'à 35 kilomètres en aval d'une des prises d'eau potables de la région. Les usines de traitement de ces eaux ne sont évidemment pas équipées pour traiter de l'eau salée. Pareille remontée du front salin pourrait également perturber les milieux humides qui sont présentement en eaux douces. La biodiversité de la région en serait modifiée.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte  
Coordonnateur aux communications et aux consultations  
641-6250, poste 1210